



EPTB Vilaine : Offre de stage de fin d'études (6 mois – mars à août 2019) Vers une gestion intégrée des têtes de bassin versant

Présentation de l'EPTB Vilaine

L'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Vilaine assure une mission de gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin de la Vilaine (11 000 km², 535 communes) : gestion du barrage estuarien d'Arzal-Camoël, production d'eau potable, gestion des inondations, gestion de l'estuaire, animation du DOCOB Natura 2000 Marais de Vilaine et de Redon, expertise et suivi sur les poissons migrateurs, lutte contre les plantes invasives et mission de coordination territoriale avec l'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et l'assistance aux opérateurs de bassins (syndicats de bassin versant et communautés de communes ou d'agglomérations).

Contexte

Les têtes de bassin versant peuvent se définir comme les bassins versants des cours d'eau dont le rang de Strahler est inférieur ou égal à 2 et dont la pente est supérieure à 1% (définition du SDAGE Loire Bretagne).

On estime qu'elles représentent 70% de la surface et du réseau hydrographique du bassin de la Vilaine. Ces zones amont sont particulièrement importantes pour le bon fonctionnement des milieux aquatiques, la biodiversité (réservoir biologique, fonction de corridor, zones refuges), la ressource en eau (régime des crues, soutien d'étiage), la qualité physico-chimique (dilution des rejets, autoépuration), l'apport et le transfert de sédiments fins et grossiers vers l'aval. Les têtes de bassin sont aussi particulièrement exposées aux pollutions diffuses et aux aménagements hydrauliques. De plus, leur état est largement conditionné par l'état et la fonctionnalité des zones humides latérales. Pour autant, elles sont relativement mal connues.

Le SAGE Vilaine, révisé et approuvé en 2015, comprend plusieurs dispositions relatives à la préservation et à la restauration des têtes de bassin versant :

- Délimiter les têtes de bassins, à partir des inventaires de cours d'eau, appliquant la définition du SDAGE Loire-Bretagne ;
- Définir une méthode de hiérarchisation des actions à y mener ;
- Expérimenter des mesures de préservation et de restauration sur ces territoires.

Afin de définir quelle sera la stratégie de la Commission Locale de l'Eau (CLE) sur les têtes de bassin versant, une démarche a été initiée en 2017. Celle-ci prévoyait la réalisation d'une synthèse bibliographique, la délimitation des têtes de bassin, leur caractérisation, leur hiérarchisation et leur priorisation ainsi qu'une proposition d'actions à y mener. Elle s'accompagne d'une concertation avec les opérateurs locaux de bassin et les partenaires techniques et financiers pour une validation technique à chaque étape et avec les membres de la CLE pour le suivi et la validation de la démarche. Elle pourrait également s'accompagner d'actions de sensibilisation et de formation (pour les membres de la CLE, les élus, les professionnels, les riverains...).

Deux stages de fin d'études successifs en 2017 et 2018 ont consisté à réaliser un travail de délimitation et de caractérisation des têtes de bassin sur des sous-bassins « tests ». Ce travail a permis notamment de :

- Elaborer d'une méthode cartographique de délimitation des têtes de bassin ;
- Etablir une liste de critères cartographiques de caractérisation des têtes de bassin disponibles à l'échelle du territoire du SAGE. Ceux-ci peuvent se répartir en 2 listes : une liste reflétant les caractéristiques morphologiques et une liste reflétant l'état et les pressions ;
- Présenter la distribution des données pour chaque critère pour un sous-bassin donné ou pour comparer des sous-bassins entre eux ;
- Mettre en évidence la pression limitante pour une tête de bassin donnée, au regard des pressions qui s'exercent sur l'ensemble des têtes de bassin d'un sous-bassin donné ;
- Tester un outil de priorisation des têtes de bassin proposé par le Syndicat de la Loire Aval (SYLOA), structure porteuse du SAGE Estuaire de la Loire. Cet outil permet :
 - o En 1^{ère} étape : d'établir, pour un sous-bassin donné, une carte de synthèse des critères morphologiques, une carte de synthèse des critères de pressions et une carte de synthèse de la vulnérabilité, croisement entre les deux précédentes ;
 - o En 2^{ème} étape : d'identifier, au sein d'un bassin donné, les têtes de bassin prioritaires par croisement des critères de vulnérabilité avec un enjeu (biodiversité ou DCE).

Pour plus de détails, les rapports de stages sont téléchargeables sur le site internet de l'EPTB : <https://www.eptb-vilaine.fr/index.php/f-ressources>

Objet de la mission

Le territoire du SAGE Vilaine bénéficie de longue date d'une réelle dynamique pour la préservation et la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Ces dernières années, les programmes d'actions se sont portés de plus en plus sur les têtes de bassin. Pour autant, ces actions sont souvent menées de façon sectorielle (actions milieux aquatiques, actions bocage, actions agricoles...). De plus, les actions sur les cours d'eau sont souvent une adaptation des techniques conçues pour des cours d'eau de rangs supérieurs et les techniques de restauration des zones humides sont encore peu développées.

L'ambition de la démarche sur les têtes de bassin est donc de faire évoluer le modèle de gestion de ces milieux. Pour cela, la mission confiée dans le cadre de ce stage comporte 2 axes principaux :

Axe 1 : Finaliser l'outil de priorisation des têtes de bassin : Les têtes de bassin représentant la majeure partie du territoire (environ 70%), il n'est pas réaliste d'imaginer travailler sur l'ensemble. L'outil de priorisation testé en 2018 dans une version simplifiée doit donc permettre d'identifier les têtes de bassin sur lesquelles il conviendrait d'établir un programme d'actions.

Dans le cadre du stage, il s'agit de finaliser l'outil en complétant les critères de caractérisation (en particulier sur la géologie, le sol, l'hydrologie), en testant l'outil avec des pondérations et en prenant en compte plus d'enjeux (notamment l'enjeu gestion quantitative, non intégré pour le moment). Des échanges avec le SYLOA seront nécessaires pour harmoniser la méthode entre les 2 SAGE. Des analyses comparatives pourront être établies pour retenir à terme la version la plus pertinente de l'outil.

Axe 2 : Etudier la faisabilité d'une gestion intégrée à l'échelle de la tête de bassin : La gestion des cours d'eau a connu une évolution depuis 40 ans passant de l'entretien de la ripisylve à la restauration de la morphologie. La gestion des têtes de bassin versant nécessite de mettre en place des actions plus intégratrices et complémentaires dans leurs fonctions pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en aval. Aujourd'hui, une nouvelle étape doit donc être franchie et nécessite de « sortir la tête du cours d'eau » pour aller vers une gestion intégrée des bassins versants. Certains opérateurs de bassin ont d'ores et déjà initié ce mode de gestion.

Dans le cadre du stage, il s'agit donc d'identifier les freins et les leviers techniques, financiers, sociologiques pour aller vers une gestion intégrée de la tête de bassin. Ce travail pourra nécessiter

des enquêtes auprès d'opérateurs de bassin, d'élus et de partenaires et une compilation de retours d'expériences dans et hors territoire du SAGE Vilaine. Il devra aboutir à des préconisations en termes de diagnostics et d'actions pertinents pour une gestion intégrée de la tête de bassin.

Encadrement

Le stage sera encadré par Nathalie Pécheux (chargée de l'animation du réseau des bassins versants) et ponctuellement, aux étapes clés du stage, par Cédric Briand (responsable du pôle milieux naturels et animation de bassin) et Christophe Danquerque (responsable systèmes d'information).

Pour la partie géomatique, le stagiaire sera appuyé techniquement par Benjamin Magand, technicien SIG.

Un comité technique, composé d'opérateurs de bassins et de membres de la CLE, sera constitué pour suivre l'avancement du stage et valider techniquement chaque étape.

Profil recherché

Master 2 en géographie, aménagement du territoire

Ingénieur ou Master 2 en gestion intégrée des bassins versants

Capacité à organiser son travail, à travailler en équipe

Permis B indispensable

Conditions

Durée du stage : 6 mois

Période souhaitée : entre mars et août (dates précises à fixer avec la personne retenue)

La mission se déroulera au siège de l'EPTB Vilaine, à la Roche Bernard où un bureau et du matériel informatique seront mis à disposition.

Les déplacements professionnels (terrain et réunions à prévoir sur l'ensemble du bassin de la Vilaine) se feront avec un véhicule de service ou à défaut avec le véhicule personnel (frais remboursés)

Indemnités de stage : environ 700 € nets par mois, possibilité de chèques déjeuner (d'une valeur unitaire de 8 € dont la moitié est pris en charge par l'employeur)

Logement : possibilité de louer un studio meublé, propriété de l'EPTB Vilaine (loyer 2018 = 192 €/mois, à réajuster en 2019) situé à quelques kilomètres (sous réserve de disponibilité)

Adresser les candidatures à :

Madame la Présidente de l'EPTB Vilaine – Service RH

Boulevard de Bretagne – BP 80011 – 56130 La Roche-Bernard ou rh@eptb-vilaine.fr

Pour tout renseignement complémentaire :

Nathalie Pécheux, chargée de l'animation du réseau des bassins versants

Tel : 02 99 90 94 35 – courriel : nathalie.pecheux@eptb-vilaine.fr

Site internet de l'EPTB : www.eptb-vilaine.fr